



Durée du préavis pour un rapatriement après 3 ans de détachement

Par **adahbi**, le **05/06/2012** à **22:47**

Bonjour,
Je suis actuellement en poste au Maroc agissant en qualité de Directeur de Filiale et rattaché à la DG de mon groupe en France.
Mon PDG avec lequel je travaille en direct a décidé de fermer sa société marocaine pour des raisons économiques et malgré les bons résultats de mes trois années de travail. Il a par le passé essuyé de grosses pertes avant mon arrivée avec un promoteur immobilier et ce passif est lourd a porté aujourd'hui.
Il me demande de m'occuper du dépôt de bilan de la société (j'ai une procuration pour le présenter en son nom) et il me dit que je serai repris en France pour un poste moins important car il n'y a pas d'équivalent (sans changer de salaire) et sans me donner la ville exacte ni dans combien de temps.
Je suis marié avec deux enfants et pour ne pas compromettre leurs scolarité j'ai décidé de prendre les devants en les installant en France pour la rentrée prochaine à partir de la fin juin.
Que puis je demander en terme de réglementation du travail au niveau du préavis pour mon retour afin de ne pas perdre ce statut et surtout face à une décision aussi soudaine de mon PDG (décision prise le 27 avril 2012).
Merci pour votre retour.

Par **pat76**, le **07/06/2012** à **18:44**

Bonjour
Vous avez des garanties écrites sur votre prochaine affectation en FRANCE et le maintien de votre rémunération?
Vous avez posé la question par courrier recommandé avec avis de réception du lieu de votre prochain poste afin que vous puissiez organiser votre déménagement?
Votre DG n'a pas indiqué de délai pour régler le dossier du dépôt de bilan.
Vous avez des salariés dans la filiale au Maroc, quid de leur devenir?

Par **adahbi**, le **08/06/2012** à **11:31**

Bonjour, je n'ai aucune garantie écrite au niveau de ma nouvelle affectation en France. Je dois envoyer un courrier recommandé avec AR je le ferai. Le délai du dépôt de bilan est entre les mains du tribunal de commerce de Casablanca et de l'administrateur qui sera nommé, délai minimum légal dès que l'administrateur sera nommé = 8 mois voir plus en fonction de son analyse. Pour les salariés de ma filiale je suis entrain de les orienter au mieux afin qu'ils déposent leurs droits auprès du TC de Casablanca afin qu'ils puissent jouir de leurs indemnités d'ancienneté. Mon PDG ne souhaite dédommager personne et il m'a expliqué que l'administrateur fera le nécessaire en vendant les actifs de la société (terrain + matériel). Merci pour votre retour

Par **pat76**, le **08/06/2012** à **13:20**

Bonjour. Exigez de votre PDG une garantie écrite concernant votre nouvelle affectation ainsi que la date à laquelle vous devrez prendre votre nouveau poste. Vous aviez signé votre contrat de travail en France? Pour les salariés de la filiale ils avaient signé leur contrat de travail en France ou au Maroc?

Par **adahbi**, le **08/06/2012** à **15:22**

Bonjour, je vais lui faire cette demande afin qu'il formalise ma nouvelle situation par écrit, devrais je lui imposer un délai pour qu'il me la transmette en sachant que j'attends un retour de sa part depuis le 20 Avril 2012 (e-mail à l'appui)? Mon contrat est bien signé en France avec la maison mère française. Par contre pour l'ensemble de mes équipes au Maroc, elles sont toutes liées à la société marocaine et donc régie sous la loi marocaine. Cdt.

Par **pat76**, le **08/06/2012** à **15:40**

Bonjour. Dans votre lettre recommandée avec avis de réception, vous demandez à votre PDG, de vous communiquer la date exacte à laquelle vous devrez prendre votre nouveau poste. Vous précisez que votre e-mail que vous lui aviez adressé le 20 avril 2012, est resté jusqu'à ce jour sans réponse et qu'il est difficile pour vous de rester dans le flou pour votre avenir professionnel. Vous ajoutez que vous souhaiteriez être informé dans les délais les plus brefs car vous devez également organiser votre vie familiale en fonction de votre future affectation. Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **adahbi**, le **08/06/2012** à **23:58**

Merci pour vos conseils je vais faire ce courrier et continuer à chercher si il est possible qu'il y

ait fait d'autres erreurs.